



Nice, le 4 septembre 2023

Hafid ADNANI
Laurence LEYENDECKER
Malika SAIDI
Inspectrices et inspecteur d'académie
Etablissements et vie scolaire

à

Bureau 430 INSPECTIONS

Affaire suivie par : Malika SAÏDI Laurence LEYENDECKER Hafid ADNANI IA-IPR EVS Tél : 04 93 53 71.55

53 avenue Cap de Croix 06181 NICE CEDEX 2 Mesdames et messieurs les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation

S/C

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

S/C

Messieurs les Directeurs académiques des services de l'Education nationale

Objet: Lettre de rentrée des conseillers principaux d'éducation et des professeurs documentalistes

A l'aube de cette nouvelle année scolaire, nous vous souhaitons à toutes et à tous une très bonne rentrée dans vos établissements respectifs. Nous adressons toutes nos félicitations aux lauréats des concours et souhaitons tout particulièrement la bienvenue aux nouveaux personnels qui entrent dans le métier et/ou qui rejoignent notre belle académie.

La circulaire de rentrée 2023 (Bulletin officiel numéro 27 du 6 juillet 2023) insiste sur une démarche collective de transformation d'une école qui instruit, qui émancipe et qui protège. Elle revient sur les trois objectifs fixés en 2022 : l'excellence, l'égalité des chances et le bien-être.

Dans vos missions respectives de conseillers principaux d'éducation et de professeurs documentalistes, vous contribuez pleinement au quotidien à ces trois objectifs, ainsi qu'à la transformation du service public d'éducation, de par votre expertise dans des domaines qui englobent des enjeux forts pour le bon fonctionnement des EPLE, votre connaissance de nombreuses problématiques transversales, l'intérêt que vous portez à l'accueil et au suivi de l'élève, la capacité qui est la vôtre à travailler en équipe et à mobiliser autour de projets favorisant l'engagement et, tout particulièrement pour les CPE, les liens que vous savez créer avec les familles notamment les plus éloignées de l'école.

Par ailleurs, au service de la vie scolaire et du centre de documentation, vous contribuez également par votre participation directe ou votre contribution aux différents dispositifs ou apprentissages qui concourent à favoriser la réussite et l'insertion pleine et entière de tous nos élèves dans la société. Ainsi, le dispositif



2/4

Devoirs Faits, qui devient obligatoire en 6ème, l'heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en mathématiques ou en français toujours en sixième, l'accompagnement de proximité des élèves dans les internats dont les internats d'excellence, les projets mis en place dans le cadre des liaisons école/collège/lycée, les actions permettant de développer les compétences orales, ainsi que les mesures qui s'intègrent dans la réforme de la voie professionnelle, sont autant de dispositifs dans lesquels vous jouez et vous jouerez un rôle fondamental à divers titres et nous vous en remercions.

Cependant, vous le savez, les défis qui se posent à notre système éducatif restent nombreux et il y a encore beaucoup à faire pour que notre école relève celui de la lutte contre les tous les déterminismes et les inégalités sociales, économiques ou géographiques et qu'elle soit le lieu de la réussite pour tous mais aussi le vecteur d'unité de notre société.

C'est pourquoi nous attirons plus particulièrement votre attention sur les domaines suivants en ce qu'ils peuvent constituer des leviers puissants de réussite et d'épanouissement individuel et collectif.

- La promotion de la lecture et de la culture: au CDI, mais aussi dans tous les espaces qui s'y prêtent au sein de l'établissement et notamment au sein des lieux d'étude ou des foyers, nous invitons les professeurs documentalistes en lien avec leurs collègues, à favoriser une politique de lecture à l'échelle de l'établissement qui trouvera toute sa place dans la politique documentaire. Vous le savez, l'accès à l'Education artistique et culturelle est une clé essentielle d'appartenance à toute société et une condition d'émancipation. Le Pass culture, dont la part collective est étendue à cette rentrée aux 6èmes et aux 5èmes, constitue un soutien aux projets de classes, dont nous vous invitons vivement à vous emparer.
- L'accompagnement à l'orientation: contribue au « savoir-devenir » de l'élève qui intègre l'ensemble des compétences nécessaires au développement de la personne dans sa globalité. Trop d'élèves s'orientent encore « par défaut » et la persistance du décrochage scolaire nécessite de poursuivre les efforts réalisés ces dernières années. Il y a dans toutes les voies de formation des parcours d'excellence qu'il faut mieux faire connaître et promouvoir auprès de nos élèves, tant les représentations erronées en la matière peuvent être fortes. Des expérimentations dans les collèges, s'agissant de la demi-journée hebdomadaire Avenir, pourront être réalisées. Un référentiel des compétences à s'orienter conçu pour le lycée général et technologique constitue une ressource ONISEP sur laquelle vous pouvez vous appuyer. Nous vous invitons aussi dans ce cadre à participer aux liaisons entre les établissements scolaires notamment du réseau académique d'écoles de collèges et de lycées (RAECL) auquel appartient votre établissement.
- La lutte contre toutes les formes de violences et contre le harcèlement scolaire : le respect de l'autre, vous le savez, fait partie des quatre apprentissages fondamentaux de l'école. Nous devons poursuivre de façon déterminée les efforts engagés en vue de la constitution d'un cadre scolaire protecteur pour l'élève et de l'amélioration du climat scolaire La réduction du nombre de situations de harcèlement scolaire et l'amélioration de leur prise en compte collective au sein de nos établissements sont une priorité absolue de la rentrée 2023. C'est pourquoi, le programme national de lutte contre le harcèlement pHARe, étendu à toutes les écoles élémentaires et les collèges (100% inscrits à la rentrée 2022) s'élargit cette année aux lycées. Nous remercions celles et ceux d'entre vous qui ont souhaité faire partie des formateurs académiques et/ou des équipes-ressources pendant ces



3/4

deux dernières années et encourageons les autres à s'engager également dans ce programme cette année. Nous vous demandons d'être particulièrement vigilants aux cyberviolences qui font des dégâts considérables chez les jeunes et de bien intégrer le cadre législatif désormais en vigueur (loi du 2 mars 2022 qui fait du harcèlement scolaire un délit) ainsi que le décret du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves. L'Education aux Médias et à l'Information doit être pleinement mobilisée pour sensibiliser et former les élèves aux usages citoyens du numérique. Le cadre de référence des compétences numériques, notamment dans son domaine « Protection et Sécurité » et dans la Compétence « Protéger la santé, le bien-être et l'environnement », constitue un repère pour les apprentissages. Les parcours Pix, mis en place dans les EPLE, y contribueront.

- L'engagement pour l'environnement et le développement durable: plus que jamais, il nous faut sensibiliser et former nos élèves à appréhender les grands enjeux auxquels l'humanité est confrontée, et tout particulièrement ceux de l'environnement, du développement durable et de la gestion des ressources et des risques. Il s'agit bien évidemment d'une éducation transversale à laquelle nous devons tous contribuer et qui est intégrée dans toutes les dimensions des établissements. Rappelons que la démarche de labellisation E3D dans laquelle chaque établissement est invité à s'engager, permet de valoriser le travail des élèves et de tous les personnels, de communiquer sur l'ensemble des actions et de rentrer dans le réseau des établissements labellisés E3D de l'académie. Le texte proposé dans le cadre des groupes de travail du Conseil Scientifique de l'Education Nationale « Développer et enrichir des projets de l'école au lycée : une vision intégrée » vous permettra d'alimenter votre réflexion en la matière.
- Le partage des valeurs de la République : vous le savez, outre la transmission des connaissances, c'est la mission première que la Nation fixe à notre école (Art L111-1 du Code de l'Education). Aucune atteinte aux valeurs de la République et à la laïcité ne peut être acceptée. Les valeurs de la République et le principe de laïcité doivent être incarnés d'abord afin d'être mieux transmis. Il est indispensable par ailleurs de les faire vivre au quotidien. A ce propos, nous vous remercions pour votre engagement dans établissements et remercions tout particulièrement celles et ceux d'entre vous qui s'engagent au niveau académique (notamment dans la formation) sur cette question essentielle. Toutes les formes de discrimination, quelles qu'elles soient, doivent être combattues. Cela nécessite de s'engager avec détermination dans le cadre d'une école inclusive dans des politiques de prévention qui s'appuient sur une vigilance au quotidien mais aussi sur des actions et des projets portés par les élèves. L'égalité fille-garçon, dans ses diverses composantes, reste aussi un défi pour notre école. La création d'un label Égalité filles-garçons selon des critères dont nous vous invitons à prendre connaissance (Circulaire du 10 mars 2022, référentiel à l'usage des candidats...), permet de rendre visible aux yeux de tous les actions menées dans les établissements.

Par ailleurs, nous souhaitons insister une fois de plus, en ce début d'année scolaire, sur votre expertise et sur la liberté, qui est la vôtre dans vos champs d'action respectifs, qui vous permettent de faire preuve d'initiatives et de vous mobiliser dans vos collèges et lycées, en accord avec vos chefs d'établissement, dans des projets innovants et favorisant l'engagement des élèves, au service de l'excellence, de l'égalité et du bien-être. L'engagement dans les projets du CNR Education – Notre école, faisons-là ensemble et dans les missions complémentaires du Pacte enseignant, offrent des opportunités qui n'ont pas de précédent.



Nous vous invitons également à poursuivre les réflexions engagées en équipe dans le cadre des réseaux académiques d'écoles, de collèges et de lycées (RAECL), des groupements inter-réseaux, des réseaux d'égalité des chances et des territoires (RECT), des cités éducatives ou de divers groupes de travail auxquels vous participez. Il en est ainsi par exemple des travaux académiques mutualisés EMI auxquels participent nos professeurs documentalistes.

4/4

La rentrée 2023, c'est aussi la poursuite du déploiement de l'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC) qui entend mieux répondre aux besoins individuels et collectifs des personnels, en proposant des parcours adaptés à chacun et chacune.

Sachant pouvoir compter sur toutes et tous, nous vous assurons de notre confiance et de notre accompagnement.

Avec Mme POUGAULT et M. MARTINI, chargés de mission respectivement auprès des professeurs documentalistes et des conseillers d'éducation, nous vous souhaitons une bonne année scolaire.

Hafid ADNANI

Laurence LEYEDECKER

Malika SAIDI